

La feuille d'impôts du père de Flaubert

Lors du colloque sur les Flaubert et l'argent, Michel Lambart a signalé à l'auditoire une note relative aux impôts payés par Achille-Cléophas Flaubert, parue dans le bulletin des Amis de Flaubert, n° 35, décembre 1969, p. 44. Nous la reproduisons ici, en remerciant le vice-président de notre association d'avoir attiré notre attention sur cette information qui complète opportunément le dossier sur l'argent.

Pour être électeur censitaire, il fallait payer une certaine somme d'impôts directs supérieure à 200 F. Nous avons la liste générale des électeurs du département de 1825, dont le numéro 513 est Flaubert Achille, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Rouen, demeurant rue de Lecat. Il payait à la perception de Rouen (4^e canton) 41 F 83 de côte personnelle et mobilière et 13 F 29 pour les portes et les fenêtres. Dans d'autres perceptions, il s'agit aussi bien de ses biens propres que de ceux de sa femme, à celle de Maromme, il s'agit de sa maison de Déville, 93 F 09, à celle de Barbuise, dans l'Aube, 587 F 46 ; de Pont-le-Roi, dans l'Aube, 338 F 90 ; de Villenauxe, également dans l'Aube, 64 F 14, ce que fait un total de près de 1.000 F dans ce département. Il semble que la fortune du côté de Flaubert était plus importante qu'on le supposait. Il payait également 206 F 80 dans le Calvados, à la perception de Touques, pour des biens de sa femme, à Trouville-Saint-Gatien. Le père de Flaubert payait 1.345 F 51 par an, ce qui est un indice de bonne bourgeoisie terrienne en grande partie.